



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

**Etaient absents :**

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/139

**Création d'une SPL pour la gestion du service public des transports et de la mobilité  
Désignation de ses administrateurs**

## M. le maire expose à l'assemblée :

Par délibérations n°2015/222 du 16 décembre 2015 et n°2016/67 en date du 21 avril 2016, le Conseil communautaire de la CAPA a choisi d'assurer directement la gestion du service public des transports et de la mobilité, en créant une société publique locale (SPL).

Ce nouvel environnement juridique a permis de lancer un projet de création d'une SPL dont l'objet vise à l'exploitation, la gestion et la mise en œuvre d'activités liées à la mobilité et au stationnement. Le projet de statuts de la SPL figure en annexe 1 de la présente délibération.

Le capital d'une SPL doit être détenu en totalité par des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale, en associant au minimum deux actionnaires.

La Ville d'Ajaccio, dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence stationnement et de sa compétence transport, notamment en matière d'organisation des activités périscolaires, peut participer à la création de la Société Publique Locale, (nom à compléter.)

Le capital de la SPL est fixé à 500 000 euros et réparti entre les actionnaires ainsi :

Actionnaires	Montant de la souscription au capital social	Nombre d'actions concernées
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	300 000 euros	300
Ville d'Ajaccio	200 000 euros	200

La valeur des actions a été fixée au prix nominal unitaire de 1000 euros. Le nombre total d'actions est arrêté à 500.

Il est rappelé que les personnes publiques actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, par le biais notamment du conseil d'administration de la SPL qui prend les décisions stratégiques.

Annexe 1 : projet des statuts de la SPL (voir pièce jointe)

Annexe 2 : plan financier (voir pièce jointe)

Il est proposé un conseil d'administration composé de 10 membres, répartis entre les actionnaires à proportion de leur participation au capital soit :

Actionnaires	Nombre de membres au Conseil d'administration
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	6
Ville d'Ajaccio	4

En tant qu'actionnaire de la SPL (nom à compléter), la Ville d'Ajaccio doit être représentée au sein du conseil d'administration. Ces représentants sont désignés, par le conseil municipal.

Considérant les statuts de la SPL (nom à compléter) ont été soumis pour approbation au conseil communautaire de la CAPA au cours de sa séance du 19 mai 2016.

## **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver les statuts de la société publique locale, dénommée Nom à compléter, annexés à la présente délibération.

D'approuver la participation de la Ville d'Ajaccio au capital de la SPL.

De fixer à 200 000 (deux cent mille) euros la participation de la Ville d'Ajaccio, correspondant à la souscription de 200 actions, de 1000 euros chacune.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment les statuts.

De désigner en tant que représentants de la Ville d'Ajaccio, au sein du Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Nom à compléter :

M. le Maire

M. Sbraggia

M. Billard

M. Balzano

D'autoriser ses représentants à occuper la fonction de Président du Conseil d'administration et à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du Conseil d'administration.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de son président, Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n° 2015/222 du 16 décembre 2015 du Conseil communautaire de la CAPA ;

VU la délibération n° 2016/67 du 21 avril 2016 du Conseil communautaire de la CAPA ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 mai 2016,

Considérant les statuts de la SPL (nom à compléter) ont été soumis pour approbation au conseil communautaire de la CAPA au cours de sa séance du 19 mai 2016.

#### **APPROUVE**

#### **A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

les statuts de la société publique locale, dénommée Nom à compléter, annexés à la présente délibération.

#### **APPROUVE**

la participation de la Ville d'Ajaccio au capital de la SPL.

**FIXE**

à 200 000 (deux cent mille) euros la participation de la Ville d' Ajaccio, correspondant à la souscription de 200 actions, de 1000 euros chacune.

**AUTORISE**

M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment les statuts.

**DESIGNE**

en tant que représentants de la Ville d' Ajaccio, au sein du Conseil d' administration de la société publique locale (SPL) Nom à compléter :

M. le Maire  
M. Sbraggia  
M. Billard  
M. Balzano

**AUTORISE**

ses représentants à occuper la fonction de Président du Conseil d' administration et à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du Conseil d' administration.

La présente délibération fera l' objet d' une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d' un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE DEPUTE-MAIRE**  
**Laurent MARCANGELI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160530-2016\_139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016  
Publication : 06/06/2016

Pour l' "autorité Compétente"  
par délégation

